

ELÉMENTS DE COMPARAISON FRANÇAIS-CRÉOLE. IMPLIATIONS EN DIDACTIQUE DU FRANÇAIS

ROBERT DAMOISEAU

Université des Antilles et de la Guyane
Robert.Damoiseau@martinique.univ-ag.fr

Cette analyse propose une comparaison, au plan syntaxique, entre le français et deux créoles à base lexicale française de la zone américano-caraïbe. En relation avec cinq points-repères dans le fonctionnement de ces langues, cette comparaison s'efforce de dégager les éléments pouvant guider vers la mise en place d'une méthodologie contrastive pour l'enseignement du français dans les communautés où il coexiste avec les créoles concernés.

Mots clé: syntaxe, sémantique, français, créole, didactique.

En este trabajo se realiza una comparación, en el plano sintáctico, entre el francés y dos lenguas criollas basadas en esa lengua de la zona caribeñoamericana. Tomando como referencia cinco aspectos del funcionamiento de esas lenguas, la comparación propuesta intenta sacar a la luz los elementos que puedan propiciar una metodología contrastiva para la enseñanza del francés en las comunidades en las que coexiste con aquellas lenguas criollas.

Palabras clave: sintaxis, semántica, francés, lengua criolla, didáctica

Le fonds lexical commun au français et aux créoles appelés «créoles à base lexicale française» ne permet pas l'intercompréhension entre deux locuteurs unilingues, l'un francophone, l'autre, créolophone. En choisissant de porter notre regard sur cinq points du fonctionnement du français et de deux des créoles de la zone américano-caraïbe, à savoir le créole martiniquais et le créole haïtien¹, nous nous proposons de fournir des éléments de réflexion quant aux analogies et aux spécificités présentées conjointement, au plan syntaxique, par ces deux créoles, par rapport au français. Sur certains points, cette réflexion sera mise en relation avec le domaine de la didactique du français dans les communautés concernées.

¹ On précisera que ces deux créoles sont mutuellement intelligibles.

1. La prédication non verbale

Nous limiterons notre étude aux cas des énoncés à deux termes sujet-prédicat, en excluant, donc, les énoncés qui révèlent la prédication:

- soit par ancrage direct de l'énoncé à la situation d'énonciation. Ex.:

*Fr*² *Quelle chaleur!*

CM/CH *Chalè!*

- soit par la mise en œuvre d'auxiliaires de prédication (D. François: 1975), éléments «facilitateurs» de cet ancrage. Ex.:

Fr *C'est ma voiture!*

CM *Sé loto-mwen! /CH* *Se machin mwen!*

- En français, dans tous les énoncés à deux termes de type: sujet-prédicat non verbal, la règle exige l'emploi de la copule «être», fonctionnant en tant que «verbe **connectif**» (Clairis & al.: 2005, 27, 142) entre les deux termes de l'énoncé.

En créole³, l'usage d'un élément de connexion entre les deux constituants étant beaucoup plus restreint, nous étudierons son emploi après avoir rappelé les critères qui commandent la prédication d'unités non verbales en relation avec leur classe syntaxique et leur valeur signifiée⁴.

- En français comme en créole, la prédication non verbale s'observe dans les cas d'opération visant à:

- attribuer au sujet une propriété pour le caractériser,
- le situer dans un ensemble pour l'identifier,

² Fr.: Français, CM: Créole martiniquais, CH: Créole haïtien.

³ Quand nous ne spécifions pas, «créole» désigne les deux créoles étudiés ici, le créole martiniquais et le créole haïtien.

⁴ Nous nous situons ici sur le même plan que Béatrice Jeannot-Fourcaud, qui, concernant l'analyse de la prédication connective, écrit: «...Cette perspective induit de se poser la question de savoir *comment le sémantique se réalise dans le syntaxique.*», 2003, p. 429.

- le localiser pour le repérer dans l'espace ou par rapport à d'autres données structurantes du cadre expérientiel partagé par les interlocuteurs.

1.1. La caractérisation

En français comme en créole, la prédication de caractérisation met majoritairement en œuvre les unités propres à exprimer «une propriété», à savoir les adjectifs. Mais, alors que le français recourt au verbe connectif **être** pour opérer le transfert de cette «propriété», de l'adjectif à l'entité «sujet», en créole, la connexion entre les deux constituants de l'énoncé est directe, cf.:

Fr *Cette maison est belle*

CM *Kay-tala bel/ CH Kay sa a bèl*

On rappellera que l'emploi de **bel/bèl** comme noyau central de l'énoncé va de pair avec son positionnement après le syntagme nominal *Kay-tala/Kay sa a*, son fonctionnement comme déterminant du noyau nominal étant lié à son inclusion à ce syntagme, cf.:

CM *bel kay-tala/CH bèl kay sa a* *cette belle maison*

Il est à noter que les modalités prédicatives de temps - voire d'aspect, selon le signifié de l'adjectif⁵ - viennent se greffer, comme dans le cas d'un prédicat verbal, sur le signifiant de l'adjectif, cf.:

CH *Kay sa a te bèl/ap bèl*

Cette maison était belle/sera belle

Tè a ap chèch

La terre devient sèche (La terre sèche)

⁵ Le signifié d'un petit nombre d'adjectifs est compatible avec la valeur progressive de la marque *ka* dans le système du CM. En CH, en relation avec la valeur progressive plus marquée de la marque *ap* au sein du système, la proportion d'adjectifs qui s'ouvrent à cette compatibilité est plus large. On constate en tout cas que, dans les deux créoles, l'emploi de la marque du progressif va de pair avec la possibilité d'une orientation «dynamique» du signifié des adjectifs concernés.

- L'adjectif, en créole, se comporte donc comme un noyau central d'énoncé de plein droit. Comparé à l'emploi de l'adjectif en français, pour lequel la connexion avec le sujet exige une unité spécifique⁶, le fonctionnement de l'adjectif créole voit sa charge signifiée «caractérisante» affectée directement à l'entité «à caractériser», sur le modèle de la prédication verbale.

On ne peut alors éviter le questionnement relatif à la classification des unités concernées, notamment pour celles qui s'emploient avec une fréquence beaucoup plus élevée comme noyaux centraux d'énoncés que comme déterminants du nom au sein du syntagme nominal (cf. «épithètes»). Pour autant, l'existence même de cette deuxième potentialité fonctionnelle, commune à l'ensemble des unités concernées, fonde leur identité par rapport aux verbes.

1.2. L'identification

L'identification de l'entité «sujet» s'effectue par une démarche d'intégration de cette entité à un ensemble classificatoire auquel réfère un nom: cette procédure fait appel, aussi bien en créole qu'en français, à une unité établissant la connexion entre le sujet et le noyau prédicatif. Ex.:

Fr Tu es un vieillard

CM Ou sé an granmoun/CH Ou se on granmoun

- Il faut cependant noter qu'en créole le connectif *sé/se* ne se maintient pas lorsque l'énoncé comporte une marque de temps ou de négation:

CM Ou ké an granmoun Ou pa an granmoun

CH Ou ap on granmoun Ou pa on granmoun

Fr Tu seras un vieillard Tu n'es pas un vieillard

Le non emploi de *sé/se* est à mettre en relation avec le principe d'économie qui régit le fonctionnement des langues créoles: les modalités

⁶ Nous n'envisageons pas, ici, les cas particuliers des énoncés où le noyau adjectival précède le sujet. Cf. : *Magnifique, ce but!*

prédicatives, indices du rôle de noyau central assuré par le nom, établissent la connexion entre les deux constituants de l'énoncé.

- On rappellera que la connexion directe est de mise, dans les deux créoles concernés, dans les cas où les noms s'emploient sans déterminant. Ex.:

CM/CH Ou granmoun

Cette construction est le propre de noms dont le signifié est jugé pertinent, par la communauté linguistique⁷, pour caractériser l'entité sujet. L'objectif de caractérisation, assigné à la prédication ne correspond plus, ici, à la volonté d'identifier cette entité en se fondant sur son appartenance à l'ensemble désigné par le nom (cf. *Ou sé an N/Ou se on N*). Il s'agit de lui affecter le trait «qualifiant» dont le nom est porteur. La signification de l'énoncé *Ou granmoun* est alors: «Tu présentes les caractéristiques (physiques et morales) des vieillards/Tu fais vieux...».

La corrélation étroite entre l'orientation signifiée des unités en question dans ce type d'emploi et leur usage, ici, sans déterminant éclaire quant aux règles qui commandent le croisement sémantico-syntaxique⁸ dans le fonctionnement de la langue: l'effet caractérisant, produit d'une structure à connexion directe, est lié à la «dénominalisation»⁹ d'éléments, qui, alors, peuvent se comporter comme des unités adjectivales.

Cette procédure d'affectation à l'emploi prédicatif de certaines unités nominales, dont le signifié peut se prêter à la caractérisation en liaison avec l'absence du déterminant, se relève également en français. Ex.: *Tu es joueur/président...*

Mais dans ce cas, la présence du verbe connectif «*est*» reste nécessaire. En créole, la connexion directe entre les deux constituants de l'énoncé livre

⁷ Dans les deux communautés -martinaquaise et haïtienne- les mêmes domaines sémantiques (professions, groupes sociaux, animaux, etc.) fournissent des nominaux aptes à caractériser. Cependant, en relation avec leurs spécificités socio-culturelles, les choix, à l'intérieur de ces domaines communs, ne se portent pas systématiquement sur les mêmes lexèmes.

⁸ Ou «l'imbrication sémantico-syntaxique», selon Denise François-Geiger: 1990, 154.

⁹ Leur non compatibilité avec le déterminant quand ils sont employés comme noyau d'énoncé pour caractériser l'entité «sujet» est un indice de cette dénominisation.

des informations permettant d'aligner ce type de prédication sur le modèle de la prédication adjectivale.

1.3. La localisation

- En français comme en créole, le repérage de l'entité «sujet» dans l'espace sert de modèle à d'autres procédures de repérage, notamment par rapport au temps, ou à la matière.

Les unités linguistiques porteuses des indications-repères peuvent être des adverbes:

Fr Tout le monde est là *CM/CH Tout moun la*

Mais fréquemment, le repère est fourni par un nom précédé d'un connecteur qui précise le positionnement du sujet dans le champ auquel réfère le nom:

| | | |
|--|------------------------------------|-------------------------------|
| <i>Fr Les enfants sont dans la rue</i> | <i>CM Sé timanmay-la an lari-a</i> | <i>CH Timoun yo an lari a</i> |
| <i>Le livre est sur la table</i> | <i>CM Liv-la anlè tab-la</i> | <i>CH Liv la asou tab la</i> |
| <i>La messe est à six heures</i> | <i>CM Mes-la a sizè</i> | <i>CH Mès la a sizè</i> |
| <i>La porte est en fer</i> | <i>CM Lapot-la an fè</i> | <i>CH Pòt la an fè</i> |

En français comme en créole, certains noms de lieux fonctionnent comme repères sans le recours à un connecteur:

Fr Nous sommes Place du 22 mai *CM/CH Nou Plas di 22 mé*

Cette possibilité d'emploi s'étend, en créole à un certain nombre de noms communs, dont la grande majorité réfère à des lieux¹⁰, les autres servant de repères temporels. Ex.:

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| <i>CM Ivet lanmes/légliz/lopital</i> | <i>Jòdi-a dimanch</i> |
| <i>CH Ivèt lanmès/legliz/lopital</i> | <i>Jodi a dimanch</i> |

¹⁰ Cf. infra: 2. Les expansions autonomes.

Yvette est à la messe/à l'église/à l'hôpital

Aujourd'hui c'est dimanche

- Comme dans le cas des opérations rappelées précédemment, les marques de temps (passé, futur) - et éventuellement, dans certains contextes, celles d'aspect¹¹ - se positionnent, devant le prédicat à signifié «locatif». Ex.:

CM *Sé timanmay-la té/kay an lari-a*
Ivet té/kay lanmes

CH *Timoun yo te/ap nan lari a*
Ivèt te/ap lanmès

1.4 Récapitulatif

Alors que le français exige un élément connecteur dans les trois types de prédication non verbale mise en œuvre pour caractériser le sujet, l'identifier au sein d'un ensemble, le situer dans l'espace ou par rapport à d'autres notions pertinentes pour l'ensemble des locuteurs, cette exigence se constate, en créole, uniquement dans le cas de la prédication d'identification. Il convient de souligner que cette opération implique l'inclusion de l'entité «sujet» au sein d'un ensemble constitué d'entités identiques, les référents de ces entités étant des noms.

Dès lors que l'objectif assigné à la prédication n'est plus l'identification du sujet, le créole applique le schème de connexion directe, de mise dans les opérations de caractérisation et de localisation. Si on rappelle que ces opérations reposent sur l'exploitation optimale de la charge sémantique des unités (expression de la «qualité» pour la caractérisation, emploi d'éléments de «repérage» dans le cas de la localisation), on reconnaîtra la lisibilité du créole quant aux règles qui commandent l'affectation d'unités lexicales données à des tâches précises pour répondre aux besoins langagiers des communautés concernées.

Dans le cadre d'une réflexion didactique prenant en compte les rapports entre le créole et le français, pour ce qui est du domaine relevant de «la prédication non verbale», il est important de souligner qu'en créole l'emploi du connecteur *sé/se* est la règle pour la prédication d'identification

¹¹ En raison de l'étendue du champ «imperfectif» couvert par l'emploi de *ka* dans le système du créole martiniquais, c'est cette marque qui se relève avec la fréquence la plus élevée avec ce type de prédicats, en contexte itératif. Ex.: *Toulédimanch Ivet ka légliz* (Tous les dimanches, régulièrement, Yvette est à l'église).

(cf.: *X sé/se dét.N*) et que les éléments nominaux aptes, sémantiquement, à fonctionner dans les structures de prédication de caractérisation et de localisation, donc sans la mise en œuvre d'un élément connecteur, appartiennent à des inventaires fermés. Ces inventaires s'étant constitués en accord avec les principes d'organisation propres aux communautés concernées, on comprend que ces spécificités d'ordre socio-culturel ne doivent pas être mésestimées lors de la mise en place de démarches d'enseignement du français et du (des) créole(s) dans les pays où ces langues coexistent.

2. Les expansions autonomes

Dans son analyse de l'autonomie syntaxique, André Martinet (1985, 159) souligne que

La façon la plus simple, sinon la plus économique, pour un monème, de marquer ses rapports avec son contexte, est d'impliquer ce rapport par son sens même.

Plus loin, dans le paragraphe 6.6 *Le sens comme indice syntaxique*, il précise:

la simple intégration du monème à l'énoncé évoquera donc non seulement le référent, mais aussi sa relation privilégiée au reste.

Ainsi les éléments autonomes marquent leur fonction sans que la langue ait à recourir aux deux autres procédés que sont d'une part l'ordre des éléments sur la chaîne, d'autre part les connecteurs, qui ont précisément comme rôle d'établir la relation entre certains constituants de l'énoncé et le noyau prédicatif.

Dans le domaine de l'expression du lieu, le français et le créole possèdent des noms - ou des syntagmes nominaux - qui peuvent fonctionner comme expansions autonomes. La différence est que ces éléments se restreignent aux noms propres en français, alors qu'ils englobent noms propres et non communs en créole. Ex.:

Fr J'ai vu Sonia **Place Saint-Pierre** CM Man wè Sonia **Plas Sen-Piè**/CH M wè Sonya **Plas Sen-Py**
..... à l'hôpital **lopital** ... **lopital**

Le comportement des éléments créoles qui, comme *lopital*, fonctionnent comme expansion sans connecteur, appelle plusieurs observations.

- En premier lieu, on doit noter que leur emploi en tant qu'expansions **sans** connecteur (on parle dans ce cas «d'autonomie intégrée» n'exclut pas leur fonctionnement **avec** connecteur (cf.:«autonomie conférée»). Ex.:

CM Man antré **an** *lopital-la*/CH M antré **nan** *lopital la* Je suis entré dans l'hôpital

Cependant, en relation avec la localisation plus précise de l'action, conférée par l'emploi du connecteur - an/nan-, on constate la présence du déterminant *la* avec *lopital*. On note également la compatibilité de *lopital* avec un déterminant dans les fonctions sujet et expansion directe:

CM *Lopital-la* lwen/CH *Lopital la* lwen CM Yo fè **an** *gwo lopital*/CH Yo fè **on** *gwo lopital*
L'hôpital est loin/id. *Ils ont fait un grand hôpital/id.*

Le fonctionnement de ces éléments en tant qu'expansions autonomes présente les caractéristiques de celui des noms propres de lieu.

- Ce type de fonctionnement est à mettre en relation avec leur valeur référentielle: ces noms désignent en effet des lieux¹² qui, familiers aux communautés concernées, leur servent de repères. Il s'agit souvent de bâtiments: *légliz/legliz* (église), *lékol/lekòl* (école), *lopital* (hôpital), *labank* (banque), *lapos/lapòs* (poste)... mais également des éléments constitutifs de l'environnement physique des locuteurs, comme par exemple: *lariviè/larivyè* (rivière).

Le signifiant de ces lexèmes, qui révèle, pour un grand nombre d'entre eux, la trace de l'agglutination du déterminant «défini» français, est un indice de leur uniréférentialité. Il n'y a cependant pas parallélisme rigoureux entre ce type de forme présenté par les noms ayant un référent

¹² Béatrice Jeannot-Fourcaud (2003, p. 488) les désigne comme «noms *situatifs*».

spatial et leur aptitude à intégrer leur fonction: des noms comme *lakou* (*cour*), ou *lari* (*rue*) ne sont pas porteurs, dans leur signifié, de leur relation au noyau prédicatif. Leur emploi comme expansions exige un connecteur:

CM Yo ka jwé boul an lakou-a/lari-a CH Y ap jwe boul nan lakou-a/lari-a
Fr Ils jouent au football dans la cour/la rue

De même, certains noms peuvent fonctionner comme expansion autonome sans que pour autant leur signifiant ne révèle de trace de l'agglutination du déterminant «défini» français: c'est le cas, par exemple, de *sinéma/sinema* (*cinéma*), ou de *simitiè/simityè* (*cimetière*).

Ce qui est commun à tous ces éléments, c'est leur aptitude sémantico-référentielle à servir de repères spatiaux aux communautés concernées. Leur uniréférentialité justifie leur emploi sans déterminant. Leur fréquence d'emploi, répondant au besoin essentiel que représente la localisation, explique que dans un souci d'économie, la langue ait exploité à un degré maximal leur sens comme porteur de leur fonction.

Il faut cependant préciser que dans cette démarche, qui participe de ce qu'on peut appeler largement «la dynamique de créolisation», la sélection des lexèmes apportés par le français s'est opérée en relation étroite avec les données physiques imposées aux sociétés créolophones et les modes de structuration opérant dans ces communautés. Or ces données n'étaient pas strictement identiques d'une communauté à une autre. Un exemple éclairant ces spécificités est fourni par le fonctionnement de *lanmè* (*mer*) en créole martiniquais et en créole haïtien. En *CM*, *lanmè* intègre sa relation au prédicat dans:

CM Yo kay lanmè Ils vont à la mer

alors qu'en créole haïtien l'unité *lanmè*, fonctionnant comme expansion correspondant au «lieu», exige un relateur:

CH Yo pral nan lanmè Ils vont à la mer

Cette différence de comportement est à mettre en relation avec le principe de «pertinence écologique et professionnelle» qui, selon Claude Hagège (1982, 119), est opérant pour ce qui est de l'aptitude de certains noms à intégrer leur fonction: le rôle important de «la mer» dans l'univers géographique et culturel des locuteurs martiniquais autorise un type de fonctionnement, particulièrement économique, de l'unité qui y réfère en *CM*, alors qu'en relation avec la prégnance moindre de l'univers marin dans la vision du monde des locuteurs haïtiens¹³, le même type de fonctionnement de l'unité *lanmè* n'est pas autorisé en *CH*.

On a ici un exemple des liens étroits entre la langue et le «milieu physico-culturel» (Hagège: 1982, 118) dans lequel elle s'élabore et fonctionne.

-Les constructions locatives du français sont sources de difficultés fréquentes pour les apprenants créolophones. Face à des productions du type

Chaque matin, je vais l'école

il importe d'être conscient de l'existence, pour l'apprenant, de la coexistence de deux systèmes sémantico-référentiels qui, en raison de la proximité formelle des unités en présence, peuvent interférer.

3. Les verbes de transfert

En français et en créole, la structure prototypique de l'énoncé est de type SVO. La fonction «sujet» et la fonction «objet» sont respectivement marquées par l'antéposition et la postposition par rapport au noyau verbal.

Ex:

| | | |
|--|---|--|
| <i>S</i> <i>V</i> <i>O</i> | <i>S</i> <i>V</i> <i>O</i> | <i>S</i> <i>V</i> <i>O</i> |
| <i>Fr</i> <i>L'homme a vu l'enfant</i> | <i>CM</i> <i>Misié-a wè timanmay-la</i> | <i>CH</i> <i>Misyé a wè timoun nan</i> |

¹³ Vu les dimensions d'Haïti, comparées à celles de la Martinique (27750 km² pour Haïti, 1090 km² pour la Martinique) et la configuration des deux pays, on conçoit que le poids des éléments relatifs au monde de la mer soit moindre dans le champ socio-culturel de la population d'Haïti que dans celui de la population martiniquaise.

Les verbes qui, sémantiquement, expriment un «transfert», se construisent avec un sujet et deux expansions «objet», d'où leur appellation de «verbes trivalents» (Costaouec & Guérin: 2007,172). Les deux expansions correspondent d'une part à l'objet du transfert, d'autre part au destinataire de ce transfert. Le français et les deux créoles étudiés présentent des schèmes d'organisation de ces deux expansions qui révèlent des différences notables.

- En français, en règle générale:

- l'expansion correspondant à l'objet du transfert précède celle qui correspond au destinataire,

- cette expansion «objet du transfert» est une expansion directe, alors que l'expansion désignant le destinataire est mise en relation avec le noyau central par un connecteur.

Il a donné de l'argent /un coup de poing à son frère

-En créole:

- l'expansion correspondant au destinataire du transfert précède celle qui correspond à l'objet de ce transfert.

- les deux expansions sont des expansions directes.

CM I ba frè'y lajan/an koutpwen CH Li bay frè li lajan/yon koutpwen

Le recours à l'ordre pour l'expression de la «fonction dative» (Martinet:1985, 165) atteste de l'économie du fonctionnement du créole. On soulignera que la pertinence, au plan syntaxique, du positionnement des unités est liée à la fréquence d'expression de cette fonction, impliquée par le sémantisme du verbe (*ba/bay, donner*)¹⁴. Le poids de cette corrélation

¹⁴ André Martinet (1985, 200), «8.11.Le troisième participant- «Des verbes comme «fabriquer» ou «bâtir» impliquent nécessairement un objet fabriqué ou un édifice bâti, mais nullement une personne au profit de qui se fait l'action. «Donner» au contraire ne se conçoit pas sans quelqu'un qui reçoit le don ou le subit (on lui donne un coup de bâton). Il s'agit d'une fonction spécifique.».

sémantico-syntaxique dans la recherche de l'économie maximale à propos de ce type de verbes apparaît dans la comparaison avec le verbe *pòté/pote* (*porter, apporter*). De par sa valeur première (*porter*), il n'implique pas systématiquement un 3^{ème} participant. En conséquence, lorsque les besoins de la communication demandent que soit mentionné le destinataire du procès, ce n'est pas le procédé de l'ordre qui est sollicité, mais le monème fonctionnel:

CM I pòté lajan **ba** frè'y CH Li pote lajan **pou** frè li Fr Il a apporté de l'argent à son frère

- La notion de «complément d'objet second», en grammaire française, est source de difficultés pour les apprenants créolophones. Ces difficultés tiennent d'une part au positionnement des deux compléments par rapport au verbe en français et en créole: l'équivalent sémantique du complément d'objet «second» en français est complément d'objet «premier» dans l'énoncé créole. D'autre part, la mise en relation de ce complément avec le verbe s'effectue par deux procédés différents: c'est un complément «indirect» en français, alors que c'est un complément «direct» en créole. Il s'ensuit une forte fréquence¹⁵ de productions du type: *Il a donné son frère un coup de poing*, qui s'alignent sur la structuration de la langue première. Les écarts à la norme se relèvent encore plus fréquemment dans les cas où ce complément est pronominalisé: sous la pression du schème créole, et en relation avec la difficulté à faire un choix parmi les quatre formes à la personne 3 (*le/la/l', lui*), l'apprenant fait celui de la forme correspondant au «complément d'objet direct» - cf. *Il l'a donné un coup de poing*.

Ces faits conduisent à souligner l'importance de la dimension contrastive dans les méthodologies d'enseignement du français à mettre en place dans les pays qui présentent ces types spécifiques de contacts de langues.

¹⁵ Il faut préciser qu'en relation avec des situations socio-linguistiques différentes ces phénomènes d'interférence sont plus fréquents dans les productions des apprenants haïtiens que dans celles des apprenants martiniquais.

4. Le passif

Les créoles martiniquais et haïtien, tout comme le français, ont la possibilité, en procédant à un changement d'orientation de certains verbes transitifs par rapport aux participants au procès (**agent** et **patient**), de mettre en valeur le **patient** de ce procès. Si cette opération, appelée «diathèse passive» (Costaouec & Guérin: 2007, 197), s'effectue globalement selon les mêmes règles, elle présente des particularités dans chacun des deux systèmes –français, créole - considérés.

-En français, la passivation implique l'emploi d'une unité spécifique: *être*, en tant qu'auxiliaire, accompagnée de la forme «participe passé» du verbe, cf.:

Voix active: *Jacques lave la voiture* Voix passive: *La voiture est lavée (par Jacques)*

D'autre part, l'orientation du verbe vers un sujet patient laisse la possibilité -qui n'est certes pas toujours exploitée- de la mention de l'agent du procès (cf. «complément d'agent»).

- En créole, la diathèse passive n'entraîne aucune modification formelle du verbe et exclut toute possibilité de mention de l'agent du procès. Cette seconde caractéristique est directement liée à la finalité de l'opération de passivation, qui est la promotion du patient. C'est dire que le fonctionnement du créole illustre pleinement la notion de «diathèse récessive » inhérente à celle de «diathèse passive» (Costaouec & Guérin: 2007, 202) alors que dans certaines langues, dont le français, la «régression actancielle» (Lamiroy: 1993) propre à la construction passive n'exclut pas la mention de l'agent, qui est alors facultative, en créole, l'orientation du verbe vers un sujet patient interdit toute mention de l'agent.

Le caractère systématique de cette exclusion de l'agent est à mettre en relation avec certaines des caractéristiques présentées par l'énoncé au passif

en créole. On notera en premier lieu la non-détermination du nom sujet du verbe dans la majorité des énoncés, cf.:

CM Lenj ka lavé épi savon *CH Rad lave ak savon* *Fr Le linge se lave avec du savon*

L'effet de sens «générique» produit par l'absence de déterminant avec le sujet patient va de pair avec le caractère «collectif» de l'agent implicite du procès: le caractère peu informatif de cet agent (cf.: «les gens en général») s'ajuste étroitement à la contrainte structurelle dictée par la diathèse récessive. On remarque que la référence implicite à la «collectivité» est corroborée par le recours systématique au pronom de la personne 6 *yo* (*ils/elles*) qui prend alors sa valeur indéterminée (*on*) lorsque le même verbe est orienté vers un sujet agent:

CM Yo ka lavé lenj épi savon *CH Yo lave rad ak savon* *Fr On lave le linge avec du savon*

En accord avec la non-détermination du sujet patient, le procès s'inscrit dans un cadre aspectuel correspondant au «général» dans chacun des deux systèmes:

- en créole martiniquais, le champ couvert par les emplois de la marque *ka* inclut l'expression du général
- en créole haïtien, c'est à l'absence de marque -en relation avec l'absence de déterminant avec le nom sujet- que revient l'expression de la généralité.

L'absence, au sein de l'énoncé passif créole, d'éléments d'ancrage à la situation d'énonciation, en accord avec la référence implicite à un agent «animé humain», le prédispose à l'expression de vérités générales, de règles de vie collective. Son adéquation au domaine «déontique» apparaît clairement quand il comporte la négation (Bernabé: 1983, 402)

CM Loto pa ka lave an lariviè *CH Machin pa lave nan larivyè*

Fr Les voitures ne se lavent pas dans les rivières

- L'intégration du modèle créole à la démarche de présentation du passif français à des apprenants créolophones se justifie par le fait qu'il présente dans son effectivité le lien entre l'objectif de la diathèse passive, qui est la mise en valeur du patient, et le moyen mis en œuvre pour atteindre cet objectif, à savoir l'éviction de l'agent, conformément au principe de la diathèse récessive.

L'exploitation de cette présentation trouvera tout son sens dans l'analyse du «passif court» ou «passif pronominal». Ex.:

Fr Les épices se vendent partout CM Zépis ka vann toupatou CH Epis vann toupatou

La comparaison avec l'énoncé créole aidera l'apprenant à faire la relation entre l'absence de l'objet et l'orientation du verbe vers le sujet patient, ce qui exclut toute interprétation réflexive. L'accent pourra d'autre part être porté sur le lien, dans les deux systèmes linguistiques, entre les indices relatifs au contenu générique de ce type d'énoncés et le fait que l'agent non exprimé du procès corresponde à un groupe humain.

5. L'expression du passé, du futur et de l'hypothétique

Une comparaison globale entre le système aspecto-temporel du français d'une part et ceux des deux créoles concernés de l'autre ne correspondant pas à l'objectif assigné à cette présentation, nous nous limiterons aux domaines de l'expression du passé, du futur, et de l'hypothétique.

5.1. Le passé

Le français oral emploie essentiellement trois types de formes pour l'expression du temps «passé»: il s'agit de celles de l'imparfait, du passé composé et du plus-que-parfait.

-L'imparfait est un imperfectif du passé: il permet de présenter un procès en déroulement et de le situer antérieurement au moment d'énonciation. Ex.:

Je travaillais quand tu m'as appelé (au téléphone)

La désinence *ais* est porteuse des deux informations correspondant à «l'aspect imperfectif» et au «temps passé».

- La valeur première du passé composé est celle d'un aspect perfectif¹⁶: c'est celle qu'on relève par exemple dans l'énoncé *Mon frère m'a appelé*, où l'information essentielle est celle du caractère effectif de l'appel et des effets qui en découlent dans la situation d'énonciation. Mais la relation entre «procès achevé» et antériorité est souvent établie par des éléments situationnels ou linguistiques, dont le rôle est d'affaiblir - voire d'effacer - les liens entre l'achèvement du procès et la réalité que partagent les interlocuteurs. Tel est le cas de l'information « passé » véhiculée par la forme d'imparfait *Je travaillais* dans *Je travaillais quand tu m'as appelé* ou simplement par l'expansion *Hier* dans *Mon frère m'a appelé hier*. Dans ces cas, fort fréquents, le passé composé allie valeur aspectuelle «perfective» (le procès a atteint son terme) et valeur temporelle passé (ce terme se situe dans l'antériorité).

- Le plus-que-parfait associe les deux valeurs d'aspect perfectif et temps passé. Ex.: *Ce jour-là, mon frère m'avait appelé très tôt*.

La marque du passé portée par l'auxiliaire (ici: *avait*) situe l'achèvement du procès dans un passé révolu, en accord avec l'éloignement exprimé par l'expansion *Ce jour-là*. Cette capacité à localiser le point d'achèvement du procès dans un passé lointain fait du plus-que-parfait une forme propre à l'expression de l'antériorité par rapport à un repère situé lui-même dans le passé. Ex.: *À huit heures, mon frère m'avait déjà appelé*.

- Dans le système du créole martiniquais et dans celui du créole haïtien, l'imperfectif du passé s'exprime respectivement par *té ka* et *t(e) ap* → *t ap*, formes qui, positionnées directement devant le prédicat, révèlent clairement

¹⁶ Cf. André Martinet (1979, § 3.38 a), «La valeur originelle du parfait, qui lui donne son nom, est celle d'action accomplie, et ceci aussi bien au moment où l'on parle que dans un point quelconque du temps, révolu ou à venir ».

Cf. également l'analyse d'Alain Bentolila de l'énoncé (Bescherelle: 1997, § 470), «Tiens, je t'ai fait un beau dessin!» «La marque du passé composé est ici une marque d'aspect accompli; elle indique que l'événement est achevé, mais qu'il ne faut pas le séparer du moment où l'on parle ».

la présence de la marque d'aspect imperfectif propre à chaque système (**ka** en CM, **ap** en CH) et celle du passé (**té/te**), cf.:

CM *Man té ka travay lè ou kriyé mwen* CH *M t ap travay lè ou rele m*
Fr *Je travaillais quand tu m'as appelé*

- Dans les deux systèmes, l'aspect perfectif s'exprime par le choix de la marque zéro, qui s'oppose à celui de la marque de l'imperfectif, respectivement **ka** en CM et **ap** en CH. Ex.

CM *Frè-mwen Ø kriyé mwen* CH *Frè m Ø rele m* Fr *Mon frère m'a appelé*

Par ce choix, le locuteur exprime que le procès s'est réalisé et que rien, dans la situation d'énonciation, n'invalide son caractère effectif: le perfectif, dans ces deux systèmes, a une forte valeur résultative. Il peut certes se prêter à l'expression d'un procès ayant atteint son terme dans le passé, cf.:

CM *Frè-mwen Økriyé mwen bonmaten-an/lasimenn pasé*
CH *Frèm Ørele m maten an/senmenn pase*
Fr *Mon frère m'a appelé ce matin/la semaine dernière*

Mais cet éloignement du terme dans le passé n'est pas de nature à invalider la persistance du procès dans la situation d'énonciation.

- Il en va tout autrement dans les cas où le locuteur veut signifier que l'achèvement du procès n'est pas suivi des résultats qui en étaient attendus, cf.:

CM *Man té Ø kriyé'w bonmaten-an* CH *M te Ø rele w maten an* Fr *Je t'ai appelé ce matin, mais...*

Ici, la combinaison de la marque du perfectif (\emptyset) et du passé (*té/te*) correspond à la volonté du locuteur pour signifier que son appel a été contrarié par la réalité: en raison de l'absence de son interlocuteur, il a été dans l'impossibilité de lui parler.

Dans les deux systèmes créoles, l'emploi de la marque du temps passé avec celle de l'aspect perfectif obéit moins au principe d'éloignement objectif du résultat du procès par rapport au moment de l'énonciation qu'à celui de sa validation par la réalité «hic et nunc» (Alexandre, Bentolila, Fauchois: 1983) des interlocuteurs.

- L'enseignement du fonctionnement du système aspecto-temporel du français dispensé aux apprenants créolophones peut difficilement ignorer les analogies et les différences qu'il présente avec celles de leurs langues premières respectives.

Pour ce qui est du domaine d'emploi de l'imparfait, le rapprochement avec les formes créoles, qui montre explicitement l'addition de la marque du passé à celle de l'imperfectif (*té ka/t(e) ap*), permet d'éclairer quant à la valeur de la forme française, moins accessible du fait de son expression par le seul phonème / ϵ / correspondant à la désinence *ais*.

Concernant les valeurs du passé composé et du plus-que-parfait, dont l'emploi respectif est souvent source de difficultés chez les apprenants, il convient en premier lieu d'insister sur le fait que le passé composé n'est pas exclusivement porteur de l'information relative à l'aspect perfectif, mais qu'il est apte à véhiculer l'information «passé». Il faut donc conduire les apprenants à prendre conscience que son emploi n'est pas incompatible avec l'absence de résultat de l'achèvement du procès dans la situation d'énonciation (cf. *Je t'ai appelé ce matin* au lieu de *Je t'avais appelé ce matin*). Corrélativement, on mettra en relation l'emploi du plus-que-parfait avec son aptitude à situer le terme du procès antérieurement à un point-repère situé lui-même dans le passé, que ce repère soit fourni par un syntagme autonomisé (cf. ex. cité : *À huit heures mon frère m'avait déjà appelé*) ou un autre prédicat, lui-même à l'imparfait (cf. *Elle savait que mon frère m'avait appelé*), ou au passé-composé (cf. *Elle a appris que mon frère m'avait appelé*).

5.2. Futur et hypothétique

Le fait de projeter la réalisation d'un procès dans l'avenir ou de la présenter comme hypothétique va de pair avec l'emploi de formes qui révèlent des démarches similaires en français et dans les deux créoles étudiés.

- En français, le mouvement de temporalisation «futur» met en œuvre une forme verbale spécifique constituée de *r* suivi des marques de personne *ai*, *as*, *a*.. Ex: *je donne r ai*, *tu donne r as*, *il donne r a*.

La localisation du déroulement du procès «à distance» du moment de l'énonciation est fréquemment confirmée par une indication «temporelle». Ex. : *Dimanche, je te donnerai de l'argent*.

C'est précisément cette mise à distance du procès qui différencie l'emploi du temps futur de celui de l'aspect prospectif, qui s'exprime avec le verbe *aller* suivi de l'infinitif du verbe désignant le procès. Ex.: *Il va pleuvoir*. Dans ce cas, la situation d'énonciation est porteuse des prémices du déroulement du procès, d'où son interprétation comme «imminent».

- Dans les systèmes des deux créoles considérés, le locuteur a également le choix de présenter la réalisation d'un procès dans l'avenir selon la démarche de temporalisation ou celle d'aspectualisation. Le créole martiniquais dispose d'une marque spécifique de temporalisation «futur», *ké*. Ex.: *Dimanch, man ké ba'w lajan* *Dimanche, je te donnerai de l'argent*

Le créole haïtien, en faisant jouer de façon optimale le principe de concomitance entre le déroulement du procès et sa lecture par les acteurs de l'énonciation qui commande l'usage de la marque *ap* du progressif, affecte cette marque à l'expression du temps «futur», dès lors que la situation d'énonciation n'atteste pas de la réalisation du procès: ainsi l'énoncé *Lapli ap tonbe* sera interprété comme référant à un événement en cours si la situation d'énonciation livre les indices de son déroulement (cf. *Il pleut*) ou à venir en cas d'absence des mêmes indices (cf. *Il pleuvra*).

On notera qu'à côté de cette procédure d'expression d'un futur «certain», le créole haïtien dispose d'une marque de futur «éventuel»¹⁷: **a** (var. **va**, **ava**). Ex.: *M a vini si m gen tan* (*Je viendrai si j'ai le temps*)

- Pour ce qui est de l'expression de l'aspect prospectif, il est remarquable que les deux créoles, comme le français - et de nombreuses autres langues - recourent au verbe de mouvement (*aller* ou équivalents) qui permet de situer la réalisation du procès dans le prolongement même de la situation d'énonciation, et donc de la présenter comme imminente, cf.:

*CM Lapli kay*¹⁸ *tonbé* *CH Lapli pral tonbe* *Fr Il va pleuvoir*

Le fonctionnement, en tant que modalités prédicatives, de ces unités, est le résultat de la grammaticalisation du verbe, qui, dans chaque système, assure pleinement le rôle de noyau central:

CM I kay anvil *CH Li pral lavil* *Fr Elle va en ville*

- La présentation de la réalisation d'un procès comme hypothétique met en œuvre des procédures qui révèlent de fortes analogies en français et dans les créoles concernés.

La forme de «conditionnel présent» du français présente la suite: marque du futur **r** et marque de l'imparfait **ai** (pers. 1, 2, 3, 6)/**i** (pers. 4, 5), cf.:

Si j'étais riche, je te donne r ais de l'argent

Cette forme, nommée par Martinet «futur décalé», parce qu'elle est utilisée originellement pour présenter la réalisation d'un procès comme postérieure à un repère passé (cf. *Il avait dit qu'il me donne r ait de*

¹⁷ Sur ces questions, et plus généralement sur le fonctionnement des deux systèmes, on peut se reporter à: Robert Damoiseau, 2004, «Système en **ap**/Système en **ka**: esquisse comparative des systèmes aspecto-temporels du créole haïtien et du créole martiniquais», *Créoles, Langages et Politiques Linguistiques*, Colette Feuillard (Ed.), Peter Lang, p. 87-99.

¹⁸ Deux autres formes, variantes de *kay*: *kèy* et *kéy*, sont également utilisées.

l'argent), permet d'exprimer le caractère incertain¹⁹ d'un procès lorsqu'il est posé comme dépendant d'un événement antérieur, d'où sa haute fréquence d'emploi avec la formulation d'une hypothèse dans une proposition introduite par *si*.

Les formes auxquelles recourent le créole martiniquais et le créole haïtien dans le même type d'emploi présentent les mêmes caractéristiques, cf.:

CM *Si man té rich, man té ké ba'w lajan* CH *Si m te rich, m ta/t ap ba w kòb*
Fr *Si j'étais riche, je te donnerais de l'argent*

Dans les deux cas, le caractère hypothétique de la réalisation du procès («don d'argent») s'exprime par la combinaison de la marque du futur (*ké* en CM, *a* ou *ap* en CH) et de celle du passé (*té/t(e)*), correspondant à la volonté du locuteur de signifier que le projet de don est «décalé» par rapport à la réalité: sa réalisation est soumise à celle de la condition formulée dans la proposition introduite par *si*.

- Il faut souligner que la même combinaison: *té ké* en CM, *ta/t ap* en CH, est employée soit dans le cas d'un procès réalisable (cf. l'équivalent de «l'irréel du présent» français), soit dans le cas d'un procès qui n'est plus réalisable (cf. l'équivalent de «l'irréel du passé» français):

| | |
|---|--|
| CM <i>Si ou té ka travay, man té ké ba'w lajan</i> | CH <i>Si ou te travay, m ta/tap ba ou kòb</i> |
| <i>Si tu travaillais, je te donnerais de l'argent</i> | <i>Si tu travaillais/avais travaillé, je te donnerais/t'aurais donné de l'argent</i> |
| - <i>Si ou té Ø travay, man té ké ba'w lajan</i> | |
| <i>Si tu avais travaillé, je t'aurais donné de l'argent</i> | |

¹⁹ Cf. André Martinet : 1979, §3.14 b., «XX. Classe de la vision»: «La vision décalée laisse...planer une incertitude sur l'état de réalisation atteint par le procès». Cette incertitude relative à la réalisation du procès au moment de l'acte de parole sans qu'il y ait nécessairement référence à un temps révolu, est à l'origine des emplois hypothétiques du futur décalé».

- En créole martiniquais, avec un prédicat à signifié non statif, donc compatible avec la vision aspectuelle de type imperfectif-perfectif, le marquage *ka-Ø*, permet d'exprimer, au sein de la subordonnée conditionnelle introduite par *si*, que la condition est réalisable (cf *té ka travay*), ou n'a pas été réalisée (cf. *té Ø travay*). C'est en fonction de cette information que le procès exprimé par le prédicat de la proposition principale (marqué par *té ké*) est interprété comme réalisable ou non.

Lorsque le prédicat de la proposition subordonnée conditionnelle a un signifié statif, donc incompatible avec l'aspectualisation portée par l'opposition *ka-Ø*, l'impossibilité d'opposer l'information «condition réalisable» à «condition non réalisée» laisse à l'allocutaire le soin de se fonder sur les indices livrés par la situation d'énonciation pour interpréter le prédicat de la proposition principale comme référant à un procès dont la réalisation est encore envisageable ou est exclue.

- En créole haïtien, l'opération d'aspectualisation n'affectant pas le prédicat de la subordonnée conditionnelle, ce sont uniquement les indices d'ordre expérientiel qui guident l'allocutaire vers l'une ou l'autre des deux interprétations possibles de la forme *ta/t ap* du prédicat principal.

- Ces faits ne sont pas sans incidence sur l'emploi des formes exprimant l'hypothétique, en français, par les apprenants créolophones. On note généralement, dans les productions écrites, un suremploi de la forme d'irréel du passé aux dépens de celle d'irréel du présent. La forme du passé (*je t'aurais donné...*) est jugée plus apte que celle du présent (*je donnerais...*) à véhiculer l'information correspondant à l'irréalité du procès conforme à la suite *CM té ké/CH ta/t ap* requise systématiquement devant tout prédicat de la proposition principale en créole, que la condition présentée par la subordonnée soit réalisable ou non réalisée. En face de productions du type: *Si tu travaillais, je t'aurais donné de l'argent*, il conviendra de conduire l'apprenant à la maîtrise des règles qui commandent la corrélation entre la présentation, dans la subordonnée, de la condition comme réalisable ou non et l'emploi, pour le prédicat central, de la forme correspondant à l'évocation d'un procès qui peut encore avoir lieu ou de celle qui exprime que sa réalisation n'est plus envisageable.

Les langues créoles constituent un terrain privilégié pour l'approche des procédures d'exploitation du lexique dans la prise en charge des tâches syntaxiques. En relation avec l'histoire de leur formation, qui leur imposait de répondre aux besoins urgents de communication, elles se caractérisent par des faits de morphologie limités. La lisibilité qui en résulte est certes précieuse quant à l'analyse de leur fonctionnement, mais elle est également d'un grand intérêt, par comparaison, pour éclairer et évaluer ce qui le rapproche et le distingue de celui de la langue dont provient l'essentiel de leur lexique, à savoir, dans le cas des créoles concernés ici, le français.

La spécificité des relations qui lient les créoles martiniquais et haïtien et le français rend les méthodologies visant à enseigner cette langue comme une « langue étrangère », ou comme une banale « langue seconde », particulièrement inadaptées aux réalités des communautés concernées. Alors qu'il existe là tout un champ ouvert à la mise en rapport de la démarche d'analyse comparative avec le domaine de la didactique, on doit reconnaître que les actions conduites en conformité avec cet objectif restent très limitées.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALEXANDRE, CHARLES, BENTOLILA, ALAIN, FAUCHOIS, ANNE (1983): "Les modalités en créole haïtien: Approche syntaxique et rhétorique", *Espace créole*, n° 5, p.125-202.
- BERNABÉ, JEAN (1983): *Fondal-natal, Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*, 3 vol. Paris, L'Harmattan.
- BESCHERELLE (1997): *La Grammaire pour tous*. Paris, Hatier.
- CLAIRIS, CHRISTOS, CHAMOREAU, CLAUDINE, COSTAOUEC, DENIS, GUÉRIN, FRANÇOISE (2005): *Typologie de la Syntaxe connective*, Presses Universitaires de Rennes.
- COSTAOUEC, DENIS, GUÉRIN, FRANÇOISE (2007): *Syntaxe fonctionnelle, Théories et exercices*, Presses Universitaires de Rennes.
- FEUILLARD, COLETTE (Ed.) (2004): *Créoles, Langages et Politiques Linguistiques*. Berne, Peter Lang.

- FRANÇOIS, DENISE (1975): “Les auxiliaires de prédication”, *La linguistique*, vol. 11, fasc. 1. Paris, Presses universitaires de France, p. 31-40.
- FRANÇOIS-GEIGER, DENISE (1990): *A la recherche du sens*. Paris, Peeters.
- HAGÈGE, CLAUDE (1982): *La structure des langues*. Paris, Presses universitaires de France.
- JEANNOT-FOURCAUD, BÉATRICE (2003): *De l’opposition verbo-nominale en créole martiniquais, Approche Fonctionnaliste*. Thèse de Doctorat, Paris V, (n.p.).
- LAMIROY, BÉATRICE (1993): “Pourquoi il y a deux passifs”, *Langages*, n° 109, p. 53-72.
- MARTINET, ANDRÉ (sous la direction de), (1979): *Grammaire fonctionnelle du français*. Paris, Didier.
- MARTINET, ANDRÉ (1985): *Syntaxe Générale*. Paris, A. Colin.